



PREMIER PORTAIL MULTIMÉDIA **DES PROFESSIONNELS DE L'HÔTE ET LA RESTAURATION**

Rechercher

[Accueil](#)
[Le fil direct](#)
[Toute l'actualité](#)
[Le magazine des savoir-faire](#)
[Nos restos à la une](#)

[Réagir](#)
[S'abonner](#)
[Imprimer](#)
[Env](#)

Article publié le 29/06/2012 à 01h06 - Actualisé le 5/07/2012 à 23h33

## > L'Umih se mue en entreprise, à la conquête de nouveaux adhérents-clients



Plus de 150 présidents départementaux et représentants administratifs ont participé à ces premières Assises qui se tenaient à Paris au Novotel Vaugirard.

Reportage d'HR-Infos, avec les témoignages de Roland Héguy, Laurent Lutse et Jean-Marc Banquet d'Orx

[Ecoutez le texte de l'article](#)

Lors des premières assises de l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie organisées fin juin à Paris, ses responsables nationaux et départementaux réunis en ateliers et en table-ronde, ont cherché comment conforter leur position de première organisation patronale du secteur de l'hôtellerie-restauration.

Désormais réunifiée, solide et prospère, l'Umih ne se satisfait pourtant pas, semble-t-il, du nombre de ses adhérents (officiellement 80 400). Elle entend même avoir une démarche active de recrutement au niveau départemental, à l'instar de ce que réussit la Fédération Française du Bâtiment, dont elle avait invité d'ailleurs le directeur de développement.

**L'Umih estime avoir deux grands atouts pour réussir cette conquête de nouveaux adhérents aux attentes plus consuméristes que militantes.**

Un maillage étroit du territoire à partir de ses quelque 112 bureaux. Et "une gamme de services" (centrale d'achats, conseils, formations, courtage en prêts et récemment retraite complémentaire) qui lui confère un profil d'entreprise de prestations, profil que l'Umih assume et revendique pleinement.

HR-Infos tire les principaux enseignements de ces premières Assises focalisées sur cet objectif de "re-syndicalisation", qui constituaient aussi une étape préparatoire au prochain congrès national de l'Umih qui se tiendra à Dijon du 26 au 29 novembre 2012.

## Les pistes avancées pendant les travaux des ateliers

- ▶ **Développer la gamme de services que l'UMIH offre à ses adhérents** pour renforcer son attractivité et ainsi recruter de nouveaux adhérents.
- ▶ **Fidéliser les adhérents en renforçant la proximité et la convivialité entre les adhérents et les fédérations UMIH.** Sur le terrain, l'adhérent a un seul référent : sa fédération départementale avec qui il doit entretenir des contacts fréquents et privilégiés.
- ▶ **Penser global, agir local** : La force de l'UMIH, son identité, c'est d'être une organisation nationale avec des implantations départementales, mais chaque fédération n'a pas les mêmes besoins que son voisin. Chaque fédération UMIH devra décliner localement, en tenant compte de ses spécificités, la stratégie décidée au niveau national.
- ▶ **Faire de l'UMIH une marque connue** de tous et dans toutes les différentes branches d'activité.
- ▶ **Repenser les équilibres entre** le national, les départements.

Les nouveaux outils seront présentés lors du prochain Congrès de l'UMIH qui aura lieu à Dijon du 26 au 29 novembre 2012.



Aux côtés du vice-président et du président de l'Umih Hervé Becam et Roland Heguy (1er et 3ème à partir de la gauche), des intervenants de marque et expérimentés pour ces premières Assises : Vincent Leroux, directeur adhérents au Medef, Thierry Amirault, président de la Fédération internationale des Logis et Jacky Derain, directeur du développement de la Fédération Française du Bâtiment.

\*\*\*\*\*



**Ce n'est que notre avis (mais on le partage !)**

## Re-syndicalisation

Daguin avait préparé cette mue, Pujol-Delaval l'avait ratée, Becam-Heguy l'ont engagée mais ne l'ont pas achevée. **L'ère du syndicalisme à la Dédé paraît, en tous les cas, terminée.** A fortiori avec l'arrivée d'un pouvoir de gauche sur lequel l'Umih aura moins la main. Mais **l'œuvre militante du Gersois aura laissé une belle rente.** La TVA à taux réduit, bien sûr, qui a sauvé et regarni les comptes d'exploitation de dizaines de milliers d'entreprise. Et ces formations obligatoires largement dispensées par les organismes patronaux, et même exclusivement par eux (pendant trois ans) dans le cas du permis d'exploitation lancé en 2007 avant que le Conseil d'Etat, saisi par un organisme privé de formation, ne mette fin en décembre 2009 à ce monopole de fait qui violait les règles de la concurrence.

**La défense, militante, des intérêts des professionnels et de la profession** auprès des pouvoirs publics, **et le dialogue, constructif, avec les partenaires sociaux doivent rester les missions premières** des organisations patronales, porte-parole de leur base.

**Accompagner leurs adhérents par un ensemble de services fait désormais également partie de leur mission**, dès lors que ces services entrent bien dans leur raison sociale et qu'elles possèdent toutes les compétences pour les prendre en charge. Pour autant, la vocation d'une organisation professionnelle n'est pas de substituer systématiquement aux entreprises de services qui offrent déjà les dits services. A chacun son métier. Aux organisations, d'examiner, en conscience, quelles sont les services qu'elles ont une vraie légitimité apporter, en se prévenant de tout risque d'affairisme.

A cet égard, l'Umih a raison d'étudier de près le cas de la Fédération Française du Bâtiment qui pèse les deux tiers des salariés et du chiffre d'affaires du secteur. Son rayonnement est remarquable, son champ d'activités de services toujours centré sur les besoins des adhérents. Besoin d'information, de formation, de conseil, d'assistance et de défense.

Ce que l'Umih entreprend aujourd'hui, d'autres grandes fédérations (UIMM, FFB, etc.) l'ont réussi avant elle. Raison de plus pour s'en inspirer. **Avec deux précautions tout de même** : la compétitivité et la loyauté de ses offres commerciales, placées en concurrence avec celles des entreprises du marché. **Au professionnel, à l'adhérent, de retenir les plus performantes, librement et sans distorsion de concurrence**. Le précédent lancement du permis d'exploitation doit inviter à la prudence. Les organisations professionnelles, qui se plaignent du para-commercialisme qui sévit dans les HCR, se doivent elles-mêmes d'être irréprochables en la matière.

**En demeurant un porte-parole proche et efficace, en devenant un prestataire de services aux adhérents exemplaire et performant**, l'Umih engagera dans les meilleures conditions ce vaste chantier de la « re-syndicalisation ».

---

**Reportage : Solenne Le Hen**

**Avis : Jean-François Vuillerme**

---